

XXXV

GWERZ LESKILDRI PE FANTIC PICARD

(Complainte de Leskildry ou de Françoise Picard)

An intron Leskildri a lavaré (1)
En 'hi mereuri pa 'n arrié (*bis*)

Devez mad d'ac'h holl barz en ti mañ
Ar merc'hed ac'han pelac'h emañ ?

Pé mant é tal an tân e tommañ
Pé hend all uza 'n dol e leinañ ?

N'é ked é tal an tân é tommañ
Vo peet d'ac'h Intron 'r vereuri mañ

Ve peet d'ac'h Intron ho vereuri
Ha kant skoed avanz a zo varnhi

Div deuz ont hé a zo é kannañ
Ha div all a zo e tiwaskañ

Div all a zo lakat da zec'hañ
Fantig ho fillorez a zo klañ

Gant an droug stomoc hag an droug penn
Seblant a ra d'in e deuz terjen

Fantig ar Picard va fillorez
Toled evez na vec'h pec'herez

Al levrenn wenn a zo bed er c'hoat
Hag eur bugel bihan e deuz kêt

Eur bugel ken kaer evel an dé
Oc'h Fantig ar Picard hanval é

Er bla mañ koulz evel warléné
Oc'h o kano kojo adarré (2)

Fantig ar Picard ma fillorez
Vil é komzez ouz da veronez

Hag e koustfé d'ign ma Leskidri
Ar wirione zur a c'houveñ

'N Intron Leskidri a lavaré
D'hi fachic bihan hag a neusé

Ma fachic dib d'i ma inkané
Mac'h in buhan da Raon fété

'N Intron Leskidri a lavaré
War bavé Raon ha pa gerzé :

Bonjour ha joa holl er ger mañ
Pelac'h mañ tud ar justiz amañ ?

Intron Leskidri hon escuset
Emoc'h ouz toul an or. Antreet !

Na petra ho pez c'houi a nevé
*Pa oc'h deuet fennoz d'hon beté ?

Deut enta gané d'am mereuri
Da gerhat merc'h henañ deuz an ti

Da gerhat 'r verc'h henañ deuz an ti
Pé gwir eur fillorez ec'hé d'i.

N'ha tud ar justiz a leveré
Ti ar Picard koz pa 'n arrié

Devez mad d'ac'h holl barz en ti mañ
Fantig ar Picard pelac'h emañ ?

Ema en hi c'hamb e penn an ti
En hano Doué diboaniet hi !

Fant ar Picard sevet alessé
Evit ma teufet ganomp fété

Aotrou Doué pera em euz gret
Pa heuz bet an urz d'am c'hemeret

Fantic, ne ouzon ked ho sujet
Ho meronez ro urz d'ho kemeret

Oh tud a justiz mar am c'heret
Buo Leskidri ne iefet ket (3)

Droug ha mad gant an neb a gomzo
Buo Leskidri ni a ielo

Etré Leskidri ha ti me zat
Zo eur puns donn, me en goar evat

Unneg a vugalé am eus bet
Deg an hé am euz ebarz tolet

An unneged m'euz tolet er c'hoat
Hennez a ra d'i kalz galonat

Me welo 'n Noblanz e Leskidri
Me garje an tan ouz he devi

Me garje an tan ouz he devi
Ma meronez e kreiz o leski

Fantig ar Picard a lavaré
War er chaffod é pad ma pigné

Mar zo tud azé a Zanté Croaz
Sevent ho daouarn 'welin anhé

Mar roïn d'hé eur mouchoar godel
Evit kas d'am douz ar miliner

Evit kas d'am douz ar miliner
Ma en nefo soñch euz he amzer (4).

Voir air n° 36.

Ce gwerz m'a été chanté le 6 août 1889, à Pontrieux, par Mme Jean Le Braz, dont j'ai déjà parlé.

M. Luzel en a publié deux autres versions (*Gwerziou Breiz-Izel*, Tome 1, pages 234 et suivantes). Mais elles diffèrent de la nôtre par la forme et la conclusion. En effet, elles comportent des strophes de 4 vers de 8 syllabes, tandis que celle-ci présente des strophes de 2 vers de 9 syllabes dont le deuxième est bissé. C'est toujours la forme de tercet la plus usitée dans les gwerz populaires.

Par suite, l'air que nous donnons au n° 36 ne peut s'appliquer aux versions de M. Luzel.

Quant au sens et à l'interprétation, il faut penser que l'arrestation de Françoise Picard a eu pour cause un motif de jalousie, car on ne peut guère l'attribuer aux simples mauvais propos qu'elle a tenus, d'après notre version, tandis que dans celles de M. Luzel, on trouve mentionné : « Comment, ma filleule, avez-vous pu devenir meurtrière ; si vous aviez voulu me faire un aveu, j'aurais élevé votre enfant et personne n'en aurait jamais rien su ». La Picard répond : « Je crains bien, ma marraine, que vous n'ayez enfourché le bidet d'Hamon », diction employé pour exprimer la jalousie. Cette réponse imprudente aura sans doute éveillé un soupçon chez Mme de Leskidry. D'après la dernière strophe, la Picard se venge, car en montant sur l'échafaud elle dénonce le Seigneur de Leskidry comme étant la cause de sa mort. Dans la 2^e version de M. Luzel, même propos et même conclusion. Dans la nôtre, au contraire, toute trace de jalousie disparaît ; mais Françoise Picard est la pire des criminelles, puisqu'elle avoue avoir fait périr onze enfants ; mais avant de mourir, elle fait connaître son séducteur qui aurait été un meunier de Sainte-Croix (5).

M. Luzel dit en note : « Il y avait une maison noble de Leskidry ou Leskildry en la commune de Plouguel, près de Tréguier. Dans celle de Goudelin, il y avait également un manoir de ce nom ».

Dans notre gwerz, le nom de Leskidri ou Leskildri est aussi le nom d'un ancien domaine de famille noble que l'on donne encore aujourd'hui à une ferme et à une petite vallée formé par un ruisseau prenant sa source près de Runan et qui se jette dans le Trieux, à Pontrieux. Cette ferme a été construite, dit-on, sur l'emplacement d'un ancien manoir portant le même nom, mais dont on n'aperçoit aucun vestige.

Une vieille mendiante, que j'ai questionnée à ce sujet, m'a dit que le nom de *Leskildri* venait de ce qu'il y avait autrefois dans la cour un grand pigeonnier ou colombier qui se dit en breton *kouldri* (6). *Leskildri* viendrait donc de *Lez an kouldri* ou *Lez ar c'houldri*, « le palais ou la cour du pigeonnier ».

La première forme, qui est la plus ancienne pourrait remonter au XV^e siècle ; cela ne veut pas dire que le gwerz remonterait à cette époque, mais il peut dater d'avant la Révolution, car on n'a plus souvenir de la famille de Leskildry dans le pays.

Pour quelques-uns, la tradition est que la malédiction de Françoise Picard s'est réalisée et que le vieux manoir a été la proie des flammes. *Leski an Kouldri* ou *Leskildry* (*Leski* : « brûler, consumer »).

Malgré ce rapprochement, cela n'est pas probable puisque le nom existait avant l'événement et que l'on trouve plusieurs manoirs de ce nom. Autrefois, il existait des pigeonniers dans tous les grands manoirs.

D'après la deuxième version de M. Luzel, la Picard aurait été pendue. On y lit en effet : « Dût-il m'en coûter cinq cent écus, Françoise Picard sera pendue ». « Françoise disait arrivée au dernier degré de l'échelle ». Or la pendaison, qui a précédé la décapitation, a été remplacée depuis la Révolution par la guillotine. La pendaison a été abolie en France dans le courant du XV^e siècle ; mais ce n'est pas une raison pour faire remonter ce gwerz à cette époque, car longtemps après l'abolition de la pendaison, et de nos jours encore, il en est question. Ainsi, en 1855, on exécuta, à Guingamp, un forcené appelé Le Poullen qui avait coupé par morceaux une jeune fille laissée seule à la garde du moulin de Milin Pont, en Plouisy. Lorsqu'il fut arrêté et conduit à la prison, la foule le suivit en le couvrant d'imprécations, entre autres celle de *Krouget é vé !* (Tu seras pendu !).

Air n° 36.

Moderato

N'i-tron Les-ki - dri a la - va-re, en hi me - reu-ri p'an ar - ri- e en hi me-reu- ri pa'n ar - ri- e.

* Lenn a reer en dornskrid demet, fazi evit deuet (A.).

(1) On dit *Leskidri* et *Leskildri*.

(2) Mot à mot : « vous êtes à me chanter de mauvaises causes ».

(3) *Buo Leskidri*, en Léon : a biou da Leskidri, « à côté de Leskidri ».

(4) Mot à mot : « de son temps ».

(5) C'était sans doute le nom d'un moulin des environs.

(6) *kouldri*, pour *koulm-di*, « maison des colombes ou des pigeons » ; l'r est ici une lettre parasite, intercalée, comme on en voit quelquefois des exemples.